D2025-114

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
  - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration *se décompose en deux parties :*

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Comuto Pro
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports[1]	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine[2] de la liaison *(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)*	Bretignolles-Sur-Mer 3 Place de l'Hôtel de ville 85470, Bretignolles-sur-Mer 46.628057575669814, -1.8576179888060993
Destination[3] de la liaison *(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)*	La Tranche-sur-Mer Rond-point de la Mogette, 85360, La Tranche-sur-Mer 46.3474031146099, -1.4305725032821859
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1
Temps de parcours *(en heures et minutes)*	Environ 01h40m
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2

1 « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

2 Extrémité 1 de la liaison concernée.

3 Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Bretignolles-Sur-Mer <> La Tranche-sur-Mer

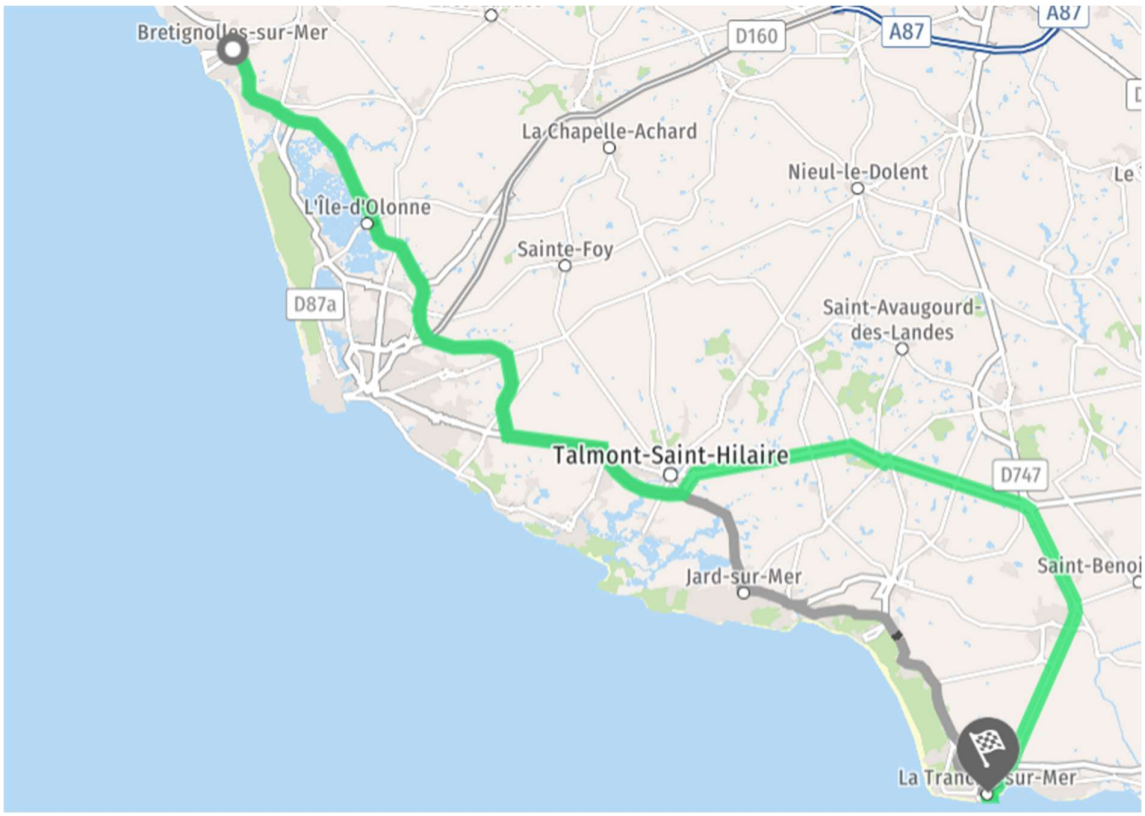

Pièce jointe n°2 : Quotidiens de passage

Bretignolles-Sur-Mer <> La Tranche-sur-Mer

Bretignolles-Sur-Mer <> La Tranche-sur-Mer	
Bretignolles-Sur-Mer | Départ *3 Place de l'Hôtel de ville 85470, Bretignolles-sur-Mer*	**16:30**
La Tranche-sur-Mer | Arrivée *Rond-point de la Mogette, 85360, La Tranche-sur-Mer*	**18:10**
OFFRE PAR TRAJET	**1 car 58 places**

La Tranche-sur-Mer <> Bretignolles-Sur-Mer	**Quotidien**
La Tranche-sur-Mer | Départ *Rond-point de la Mogette, 85360, La Tranche-sur-Mer*	**21:30**
Bretignolles-Sur-Mer| Arrivée *3 Place de l'Hôtel de ville 85470, Bretignolles-sur-Mer*	**23:10**
OFFRE PAR TRAJET	**1 car 58 places**